

SECRETARIAT TECHNIQUE

=====

CELLULE CHARGÉE DE
L'ADMINISTRATION DES
FINANCES ET DE LA
COLLECTE DES DONNÉES
STATISTIQUES ET FISCALES



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION
AVEC LES OPERATEURS
DU SECTEUR MINIER**

Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : www.itierca.com

Le 20 février 2026, le Ministre des Mines et de la Géologie assisté du Ministre, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA a tenu une réunion avec les opérateurs du secteur minier.

L'ordre du jour a porté essentiellement sur la désignation des représentants des opérateurs du secteur minier qui vont siéger au nouveau Comité National de Pilotage.

La réunion a débuté à 10 heures 20 minutes par les mots de civilité du Ministre des Mines et de la Géologie qui a profité de l'occasion pour souhaiter les meilleurs vœux de l'année 2026 à tous les participants.

Il a indiqué que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est un processus international qui demande aux Gouvernements des pays producteurs du pétrole, de gaz et des mines de publier dans des rapports indépendants toutes les recettes de l'Etat et les paiements des compagnies générés par l'exploitation pétrolière, gazière et minière avant de décrire le processus de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine.

Il a rappelé l'état des lieux de la mise en œuvre de l'initiative ITIE en République Centrafricaine.

La République Centrafricaine a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en août 2007. Elle a été déclarée « Pays candidat » le 21 novembre 2008 et « Pays conforme » le 1^{er} mars 2011.

Elle a été suspendue temporairement des Instances Internationales de l'ITIE par le Conseil d'Administration pour cause d'instabilité politique le 10 avril 2013.

Le 21 octobre 2021, le Conseil d'administration de l'ITIE a levé la suspension, suite à l'engagement de Son Excellence le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République, Chef de l'Etat, lors de la Conférence Mondiale de l'ITIE tenue à Paris en juin 2019 au cours de laquelle la République Centrafricaine avait

indiqué sa volonté politique de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE.

Le 12 novembre 2024, notre pays a été à nouveau suspendu temporairement pour avoir obtenu un faible score général inférieur à 50 points après l'évaluation de la mise en œuvre du processus au niveau national.

Il a souligné que l'objectif recherché par le Gouvernement est d'amener les opérateurs du secteur à participer activement au processus en communiquant à temps utile toutes les données statistiques et fiscales sollicités par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA.

C'est pourquoi, il les a instruit de s'approprier des textes qui régissent le secteur en ce qui concerne les paiements des droits et taxes et de procéder au règlement de leurs obligations fiscales et autres auprès des entités agréées.

Leur participation consiste à renseigner chaque année les formulaires de déclaration qui servent à l'élaboration des Rapports ITIE par le Secrétariat Technique, dont les membres sont disponibles à les appuyer techniquement dans cet exercice.

Suite aux préoccupations exprimées par les participants, le Ministre des Mines et de la Géologie a indiqué que l'ITIE est une plateforme appropriée de concertation et d'échange où les opérateurs des secteurs minier et forestier peuvent faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur activité et de poser leurs doléances en vue de les inscrire à l'ordre du jour des sessions du Comité National de Pilotage de l'ITIE.

Il a, en outre, exhorté les opérateurs qui travaillent en partenariat avec les Chinois à recruter des conseillers fiscaux et des comptables expérimentés en vue d'interpréter fidèlement les directives à leurs partenaires.

Il a donné le canevas de la désignation des représentants des opérateurs du secteur dont l'organisation se déroulera au sein du

Ministère après la sensibilisation qui sera faite par le Ministre Coordonnateur National de l'ITIE-RCA.

Il s'agira de regrouper les opérateurs par secteur d'activité notamment les entreprises d'exploration et d'exploitation, les bureaux d'achat et les fonderies ainsi que les coopératives minières.

La parole a été donnée au Ministre Coordonnateur de l'ITIE qui a apprécié à sa juste valeur cette réunion qui pose les jalons des prochaines étapes qui consisteront à sensibiliser les opérateurs sur leur rôle dans la mise en œuvre de l'ITIE et le mode de désignation de leur représentant et suppléant en vue de la mise en place du nouveau Comité National du Pilotage de l'ITIE-RCA.

Il a indiqué l'importance pour les opérateurs de sélectionner les meilleurs représentants des entreprises, de s'assurer que ces représentants soient redevables envers leurs collègues, de maximiser leur influence pour optimiser leur participation citoyenne.

Il rappelle les **Exigences 1.2 ; 2.3 et 2.5** de la NORME ITIE relatives à l'engagement des entreprises, à la publication des contrats et à la divulgation des propriétaires effectifs qui sont intégrées dans le Code minier centrafricain de 2024.

C'est à 11 heures 04 minutes que le Ministre des Mines et de la Géologie a levé la séance après avoir attiré l'attention des participants sur la nécessité que ce soient les Directeurs Généraux des entreprises minières qui prennent part aux prochaines réunions qu'il convoquera.

Fait à Bangui le, 25 FEV 2026

LE RAPPORTEUR



Jean Blaise YARISSEM

Rue de l'Industrie B.P. 2885 BANGUI République Centrafricaine

Tél : +236 75 20 81 16

Website : www.itierca.com